

11 mars 2018 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Transcription de la déclaration conjointe du Président de la République, Emmanuel Macron et de Narendra Modi, Premier Ministre de la République d'Inde à New Delhi

1. À l'invitation du Premier ministre Shri Narendra MODI, M. Emmanuel Macron, Président de la République française, s'est rendu en visite d'État en Inde du 10 au 12 mars 2018. Les deux dirigeants ont coprésidé le premier sommet de l'Alliance solaire internationale qui s'est tenu le 11 mars 2018 à New Delhi. Ils ont eu des discussions constructives sur un grand nombre de sujets et souligné la convergence croissante des positions de leurs deux pays sur les questions régionales et internationales.

2. À l'occasion du vingtième anniversaire du partenariat stratégique entre la France et l'Inde, le premier partenariat stratégique mis en place par l'Inde, les deux dirigeants ont réaffirmé leur volonté de de lui donner un nouvel élan et encore plus d'ampleur en organisant des sommets biannuels entre le Président de la République française et le Premier ministre indien. Les deux dirigeants sont convenus d'approfondir et de renforcer les liens bilatéraux, qui reposent sur des valeurs et principes communs de démocratie, de liberté, de primauté du droit et de respect des droits de l'homme.

3. Rappelant les sacrifices courageux consentis par les soldats français et indiens durant la Première Guerre mondiale, le Premier ministre Modi a exprimé la volonté que l'Inde participe aux cérémonies de clôture du centenaire de la Première Guerre mondiale qui auront lieu à Paris le 11 novembre 2018. Il a également salué l'organisation à cette occasion du Forum pour la Paix à Paris. Le Président Macron a remercié le Premier ministre Modi du soutien de l'Inde à cette initiative.

I. Partenariat stratégique

4. Les dirigeants se sont félicités de la signature de l'Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de l'Inde relatif à l'échange et à la protection réciproque des informations classifiées ou protégées, qui reflète le haut niveau de confiance stratégique entre les deux pays. Les deux parties sont également convenues d'instaurer un dialogue annuel en matière de défense au niveau ministériel.

5. Les deux dirigeants ont salué l'interaction croissante des deux pays dans le domaine maritime, en vue d'une coopération accrue dans la région de l'océan Indien. À cet égard, ils se sont félicités de la signature d'une Vision stratégique commune de la coopération franco-indienne dans la région

de l'océan Indien, qui servira de fil conducteur à ce partenariat. Ils ont réaffirmé le rôle essentiel de cette coopération pour maintenir la sécurité des voies maritimes internationales, en vue d'assurer des échanges commerciaux et des communications sans entrave conformément au droit international, de lutter contre le terrorisme et la piraterie maritimes, de renforcer la surveillance du domaine maritime et les capacités, et de mieux coordonner leur action au sein des instances régionales et internationales dans la région.

6. Les deux dirigeants se sont félicités de la signature de l'Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de l'Inde relatif au soutien logistique réciproque entre leurs forces armées qui vise à accorder un soutien logistique pour l'accès des forces armées françaises et indiennes aux installations réciproques des deux pays. Cet accord est emblématique de la profondeur et de la maturité stratégiques de la relation entre la France et l'Inde en matière de défense.

7. Les deux dirigeants ont souligné l'importance des exercices militaires réguliers conjointement menés entre les deux pays. Ils ont salué la réussite de l'exercice naval Varuna mené en France en avril 2017, et de l'exercice terrestre Shakti mené en France en janvier 2018. Les deux parties attendent avec intérêt le prochain exercice naval Varuna, qui aura lieu en Inde dans les semaines à venir et l'exercice aérien Garuda prévu en France en 2019. Les deux parties ont affirmé leur intention de rehausser le niveau de leurs exercices militaires conjoints tout en maintenant leur niveau de qualité opérationnelle à l'avenir.

8. Les deux dirigeants ont noté avec satisfaction les progrès, conformes au calendrier prévu, de la mise en oeuvre des accords relatifs aux acquisitions, y compris l'accord signé en 2016 pour l'avion de combat Rafale. Ils ont également noté la mise en service de l'INS Kalvari, le premier sous-marin Scorpene fabriqué en Inde par le chantier naval Mazagon Dock Ltd., en collaboration avec le chantier naval français Naval Group.

9. Ils ont souhaité poursuivre leurs discussions sur le développement et l'approfondissement des partenariats industriels de défense en cours.

Ils reconnaissent que l'initiative Make in India offre une opportunité intéressante pour les entreprises françaises et indiennes du secteur de la défense d'entrer dans des accords de codéveloppement et de coproduction d'équipements de défense en Inde, y compris à travers le transfert de savoir-faire et de technologies, au bénéfice mutuel de toutes les parties. Dans ce contexte, les dirigeants ont salué les divers accords industriels entre entreprises françaises et indiennes et réaffirmé leur engagement à en faciliter de nouveaux.

10. Les dirigeants ont noté les discussions en cours entre Safran et le DRDO sur un moteur pour avion de combat, et ont encouragé l'adoption des mesures nécessaires et une approche proactive pour permettre leur conclusion rapide.

11. Les deux dirigeants ont réaffirmé leur ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris le terrorisme transfrontalier et les actes terroristes en France et en Inde. Ils ont également rappelé que le terrorisme ne saurait en aucun cas être justifié et qu'il ne peut être associé à aucune religion, croyance, nationalité ou ethnie. Rappelant la déclaration conjointe sur le terrorisme adopté par les deux pays en janvier 2016, les deux dirigeants ont réaffirmé leur ferme détermination à éradiquer le terrorisme partout où il se manifeste. Ils ont estimé d'un commun accord que la communauté internationale devait redoubler d'efforts pour enrayer le financement du terrorisme et ont salué l'organisation par le Gouvernement français d'une conférence internationale pour la lutte contre le financement du terrorisme à Paris en avril 2018.

12. Ils ont également appelé tous les pays à agir pour détruire les refuges et les infrastructures terroristes, démanteler les réseaux terroristes, bloquer leurs canaux de financement et mettre fin aux mouvements transfrontaliers de groupes tels qu'Al-Qaïda, Daech, Jaish-e-Mohammed, Hizb-ul Mujahideen, Lashkar-e-Taiba et leurs affiliés, ainsi que des groupes terroristes qui menacent la paix et la sécurité en Asie du Sud et dans la région du Sahel.

13. Au-delà de la poursuite de l'excellente coopération en place entre les forces d'intervention (GIGN et NSG) et les services d'investigation des deux pays, les deux dirigeants sont convenus d'approfondir la coopération opérationnelle entre les organismes français et indien de lutte contre le terrorisme et de lancer une nouvelle coopération afin de prévenir et de lutter contre la radicalisation, notamment sur l'internet. Ils sont convenus de renforcer la lutte anti-terroriste au sein des instances multilatérales telles que les Nations Unies, le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, le Groupe d'action financière internationale et le G20. Ils ont appelé tous les États membres des Nations Unies à mettre en oeuvre la résolution 1267 du Conseil de sécurité et les autres résolutions pertinentes désignant des entités terroristes. Ils sont également convenus d'oeuvrer ensemble à l'adoption rapide de la Convention générale sur le terrorisme international aux Nations Unies.

14. Ils se sont félicités de la conclusion d'un Accord sur la prévention de la consommation illicite et la réduction du trafic illicite de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs chimiques entre les deux pays, qui vise à mettre en place une coopération institutionnelle efficace et à endiguer le trafic transnational de stupéfiants, qui contribue entre autres au financement du terrorisme.

Coopération nucléaire civile

15. Dans le prolongement de l'accord de 2008 pour le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire entre l'Inde et la France, ainsi que de la feuille de route de coopération de janvier 2016, les deux dirigeants ont noté avec satisfaction la conclusion d'un Accord industriel entre EDF et NPCIL en vue de la mise en oeuvre de six réacteurs nucléaires à Jaitapur, dans le Maharashtra en Inde.

16. Les deux dirigeants ont réaffirmé l'objectif de débiter les travaux sur le site de Jaitapur fin 2018 et ont encouragé EDF et NPCIL à accélérer les négociations contractuelles y afférent. Une fois achevé, le projet de Jaitapur constituera la plus grande centrale nucléaire du monde avec une capacité totale de 9,6 GW. En sus de la fourniture d'énergie renouvelable, elle permettra à l'Inde d'atteindre son objectif de 40 % d'énergie non fossile d'ici à 2030. Dans ce contexte, ils ont souligné la nécessité d'aboutir à une production d'électricité rentable, d'assurer un financement économe et compétitif du côté français, de garantir un approvisionnement en combustible fiable, ininterrompu et constant sur toute la durée de vie des centrales nucléaires de Jaitapur, et de coopérer en matière de transferts de technologie et de localisation d'unités de fabrication rentables en Inde. Ce dernier point comprend le transfert de droits de brevet, à établir d'un commun accord.

17. Ils se sont félicités de la compréhension commune entre les deux parties au sujet de la mise en oeuvre de la réglementation indienne relative à la responsabilité civile en cas de dommages nucléaires applicable au projet Jaitapur. La compréhension commune repose sur la loi de 2010 relative à la responsabilité civile en cas de dommages nucléaires, sur les réglementations de 2011 relatives à la responsabilité civile en cas de dommages nucléaires, et sur le respect par les lois et réglementations indiennes de la convention sur la compensation additionnelle des dommages nucléaires, régulièrement ratifiée et notifiée à l'AIEA.

18. Les deux dirigeants se sont félicités des échanges réguliers entre les agences de l'énergie atomique de leurs deux pays et de leur collaboration croissante dans le cadre d'activités scientifiques et de formation mutuellement avantageuses liées aux usages pacifiques de l'énergie nucléaire, en particulier la coopération entre le CEA/INSTN et le DAE/GCNEP. Ils se sont également félicités des rapports établis de longue date entre leurs autorités de régulation nucléaire, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) en France et l'Atomic Energy Regulatory Board (AERB) en Inde, et de la poursuite de leur action conjointe qui favorise le partage d'expériences précieuses, de bonnes pratiques et de nouveaux acquis en lien avec la sûreté nucléaire et les questions réglementaires.

Coopération spatiale

19. Construisant sur les liens historiques exceptionnels entre les deux pays dans le secteur des programmes spatiaux civils, les deux dirigeants ont adopté une Vision commune de la coopération spatiale entre la France et l'Inde qui précise les domaines concrets de la coopération à venir dans ce domaine. Ils ont noté, en particulier, de la coopération en cours entre leurs agences spatiales en vue de la réalisation de la mission Trishna, troisième mission satellitaire conjointe destinée au suivi de la pression sur les écosystèmes et de l'utilisation des eaux, ainsi que de l'accueil d'un instrument français à bord du satellite indien Oceansat-3.

II. Coopération économique, éducative, scientifique et technique, culturelle et entre les peuples

20. Le Président Macron et le Premier ministre MODI ont noté avec satisfaction la profondeur des liens entre les deux pays, en particulier dans les secteurs de l'économie, de l'éducation, des sciences, de la culture et du tourisme.

21. Ils se sont félicités de la signature d'un Accord bilatéral de partenariat en matière de migration et de mobilité, qui facilitera la mobilité étudiante et professionnelle entre la France et l'Inde en simplifiant les conditions d'entrée et de long séjour dans les deux pays.

22. Le Président Macron et le Premier ministre Modi ont salué le rôle des échanges entre les sociétés civiles des deux pays et ont souligné la nécessité de développer les programmes d'échange pour la jeunesse afin de promouvoir la compréhension mutuelle des cultures. À cet effet, ils se sont félicités du lancement d'un programme franco-indien pour l'avenir, initiative française destinée à promouvoir les échanges de jeunes, essentiels à l'approfondissement futur des liens entre la France et l'Inde.

Échanges économiques

23. Les deux dirigeants ont noté avec satisfaction l'implication de sociétés françaises dans plusieurs projets partenariaux nouveaux ou en cours dans le secteur de la fabrication en Inde. Ils se sont félicités de la vitalité du développement des activités de recherche et développement réalisées par ces sociétés en Inde. Ils ont également souligné l'attractivité de la France pour les investisseurs indiens.

24. Les deux parties ont noté avec satisfaction la croissance du commerce bilatéral au cours de la période récente et ont exprimé le souhait de voir cette dynamique se poursuivre dans l'objectif de porter les échanges de biens à 15 milliards d'euros d'ici à 2022. Ils ont encouragé les PME et les sociétés de taille intermédiaire à jouer un rôle croissant dans les échanges économiques et commerciaux entre les deux pays. Tout en réaffirmant leur engagement de faciliter la mise en place d'un environnement propice au développement des échanges bilatéraux et des investissements, ils ont :

- souligné l'importance d'un dialogue régulier et durable en matière de coopération économique dans le cadre de la Commission mixte franco-indienne ;

- accueilli avec satisfaction les nouvelles recommandations présentées par les coprésidents du CEO Forum, qui s'est tenu à Delhi en marge de la visite.

25. Les deux dirigeants ont souligné l'importance de la tenue d'un dialogue annuel au niveau ministériel afin d'approfondir la coopération dans les domaines économique et financier.

Coopération éducative, scientifique et technique

26. Les deux dirigeants ont noté avec satisfaction l'existence d'une coopération éducative dynamique dans le cadre gouvernemental et entre les universités et établissements d'enseignement et ont encouragé ces derniers à accroître en nombre et en qualité les échanges d'étudiants, dans le

but de parvenir à 10.000 étudiants d'ici à 2020. Ils ont, à cet égard, salué la signature d'un Accord de reconnaissance mutuelle des diplômes qui facilitera la poursuite des études supérieures d'étudiants français en Inde et d'étudiants indiens en France et favorisera leur employabilité. Ils ont également salué la tenue du KnowledgeSummit, première conférence franco-indienne sur la recherche et l'enseignement supérieur, les 10 et 11 mars 2018 à New Delhi.

27. Reconnaissant que le développement des compétences constitue une priorité essentielle pour les deux pays, les deux dirigeants ont salué l'importance du rôle joué par les entreprises françaises en Inde dans la formation et le renforcement des compétences de la main-d'oeuvre indienne, et ont encouragé ces entreprises à s'impliquer davantage dans ce secteur. Les deux parties attendent avec intérêt la création de nouveaux liens et la conclusion d'accords formels entre les structures et organismes de formation des deux pays.

28. Les deux dirigeants ont reconnu avec satisfaction le rôle joué par le Centre franco-indien pour la promotion de la recherche avancée (CEFIPRA) et l'ont félicité à l'occasion de son trentième anniversaire, célébré en 2017. Ils ont encouragé le CEFIPRA à élargir son rôle grâce à la mise en place d'un continuum interactif alliant la recherche aux besoins du marché et de la société, en établissant un lien entre les découvertes de la recherche fondamentale et leurs applications technologiques. Afin d'élargir l'ampleur et le contenu de la coopération bilatérale en matière de sciences, de technologie et d'innovation, ils ont souligné la nécessité de réunir le Comité mixte sur les sciences et techniques en 2018.

Échanges culturels

29. Les deux dirigeants ont applaudi la réussite du festival « Namasté France » organisé en 2016, qui avait réuni 83 manifestations dans 41 villes de France et mis ainsi en lumière le patrimoine culturel indien en France, ainsi que la réussite de la troisième édition de « Bonjour India » qui a vu la réalisation de 300 projets dans 33 villes d'Inde. Ils ont salué la tenue des festivités « India@70 » organisées tout au long de l'année par l'Inde en France.

30. Reconnaissant l'importance de la littérature dans la promotion de relations amicales entre les deux pays, les deux dirigeants se sont félicités de la participation de l'Inde en tant qu'invité d'honneur au 42e Salon du livre de Paris en 2020. Réciproquement, la France sera l'invitée d'honneur de la Foire internationale du livre de New Delhi en 2022.

31. Le Président Macron et le Premier ministre Modi ont noté avec satisfaction la forte hausse des échanges touristiques entre les deux pays (+ 69 % de touristes indiens en France depuis 2014). Les deux pays se fixent pour objectif d'atteindre un million de touristes indiens en France et 335.000 touristes français en Inde d'ici à 2020.

III. Partenariat pour la planète

32. Les deux parties ont réaffirmé leur engagement de lutter contre le changement climatique sur la base des principes de justice climatique, d'amélioration de la résilience climatique et d'un développement à faible émission de gaz à effet de serre. Ils se sont engagés à mettre pleinement en oeuvre l'Accord de Paris pendant et après la COP24, conformément à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et dans le cadre d'un processus mondial irréversible de lutte contre les changements climatiques pour le bien de toute l'humanité. Ils ont souligné la contribution positive du One Planet Summit, tenu à Paris le 12 décembre 2017, dans la réalisation de cet objectif.

33. Le Président français a remercié le Premier ministre indien pour le soutien de l'Inde à l'initiative visant à oeuvrer en faveur d'un Pacte mondial pour l'environnement.

Alliance solaire internationale

34. Les deux dirigeants se sont félicités de l'entrée en vigueur de l'Accord-cadre de l'Alliance solaire internationale (ASI) et se sont réjouis de coprésider le sommet inaugural de l'ASI le 11 mars 2018 à New Delhi. Ils ont souligné leur engagement en faveur de l'élargissement et de l'approfondissement de projets et de programmes concrets sous l'égide de l'ASI, en vue de mobiliser des financements abordables au service d'un déploiement massif de l'énergie solaire.

Énergies renouvelables

35. Les deux dirigeants ont réaffirmé que le renforcement de la coopération technologique entre la France et l'Inde dans le domaine des énergies renouvelables était une priorité commune visant à encourager l'émergence et la diffusion de l'innovation dans tous les secteurs. Ils ont souligné qu'il importait de mobiliser des fonds publics et privés à l'appui du déploiement de l'énergie solaire. Ils ont, à cet égard, salué la mise en place au sein de l'Alliance solaire internationale d'un comité international des Chambres de commerce et d'industrie et la volonté du MEDEF, du SER, de la FICCI et de la CII, entre autres, d'en faire partie.

Mobilité durable

36. Les deux dirigeants ont noté que des moyens de transport efficaces et à faible émission de gaz à effet de serre constituent une condition essentielle du développement et de la croissance économique de la France et de l'Inde. Ils ont rappelé les vastes ambitions des deux pays en matière de mobilité électrique. À cet égard, ils se sont félicités de la signature d'une Déclaration d'intention entre le ministère français de la Transition écologique et solidaire et le NITI Aayog, qui sera appuyée par une assistance technique française fournie par l'Agence française de développement (AFD).

37. Les deux dirigeants ont réaffirmé l'engagement des deux pays en faveur du renforcement de leur coopération dans le domaine ferroviaire et ont noté avec satisfaction de l'achèvement de l'étude de fiabilité sur la modernisation de la ligne de voyageurs Delhi-Chandigarh en semi-grande vitesse et de l'étude sur la rénovation des gares d'Ambala et de Ludhiana. Les deux parties sont convenues que les discussions techniques à venir sur l'accroissement de la vitesse sur le tronçon Delhi-Chandigarh devront nécessairement prendre en compte les enjeux liés à la fréquentation de ce tronçon et l'importance du trafic de fret. Les deux dirigeants se sont également félicités de la mise en place d'un Forum ferroviaire permanent franco-indien regroupant le ministère français de la Transition écologique et solidaire et la SNCF, d'une part, et le ministère indien des Chemins de fer, de l'autre, en vue d'ouvrir la voie à une coopération industrielle entre les deux pays.

Villes intelligentes

38. Le Président Macron et le Premier ministre Modi ont noté avec satisfaction l'excellence de la coopération franco-indienne en matière de villes durables et intelligentes, caractérisée par de nombreux projets de partage d'innovations et par des collaborations fructueuses entre acteurs français et indiens. Ils ont salué le programme de coopération exemplaire en matière de Ville intelligente mené dans les trois villes de Chandigarh, Nagpur et Pondichéry, ainsi que la reconduction du programme d'assistance technique de l'AFD dans le cadre de cette mission. Ils se sont félicités de la signature d'un Accord de prêt de 100 millions d'euros entre l'AFD et le Gouvernement indien en appui à la mission « Villes intelligentes ».

IV. Renforcement des convergences stratégiques mondiales

39. En tant que partenaires stratégiques, les deux pays ont des avis convergents sur des questions régionales et mondiales essentielles, se consultent et coordonnent étroitement leurs actions sur les questions d'intérêt commun.

40. La France a réaffirmé son soutien à la candidature de l'Inde à un statut de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies. La France et l'Inde partagent les mêmes préoccupations et objectifs en matière de non-prolifération des armes de destruction massive.

41. La France a salué l'adhésion de l'Inde au MTCR en juin 2016, à l'Arrangement de Wassenaar en décembre 2017 et au Groupe Australie en janvier 2018. Le Premier ministre Modi a remercié le Président Macron pour le rôle moteur joué par la France afin de permettre l'adhésion de l'Inde à l'Arrangement de Wassenaar. Il a également remercié la France d'avoir soutenu l'adhésion de l'Inde au Groupe Australie. Afin de renforcer à l'avenir les régimes de non-prolifération à l'échelle mondiale, la France a réaffirmé son soutien ferme et actif à la recherche d'un consensus parmi les membres de ces régimes au sujet de l'adhésion de l'Inde au Groupe des fournisseurs nucléaires, reconnaissant que cette adhésion renforcerait les buts et les objectifs de ces régimes.

42. Les deux dirigeants ont estimé d'un commun accord que la poursuite des programmes nucléaires et balistiques de la RPDC, ainsi que leur prolifération, menaçaient gravement la paix et la sécurité internationales, et ont appelé à une dénucléarisation totale, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne, entérinée par la RPDC. Les deux parties ont souligné la nécessité d'amener ceux qui soutiennent ou ont soutenu les programmes nucléaires et de missiles de la RPDC à rendre des comptes. Ils ont également souligné l'importance de l'unité de la communauté internationale face à ce défi pour faire en sorte que toutes les sanctions décidées par le Conseil de sécurité des Nations Unies soient pleinement mises en œuvre par l'ensemble de la communauté internationale, afin d'exercer la pression la plus forte possible en vue d'une solution pacifique et globale par le dialogue.

43. La France et l'Inde ont réaffirmé leur soutien à la poursuite de la pleine mise en oeuvre du Plan d'action global commun signé entre l'Iran et les E3+3. Ils ont reconnu que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) avait confirmé que l'Iran respectait les engagements en matière nucléaire qui découlent pour lui de ce Plan. Les deux pays ont appelé à l'application intégrale et effective de cet accord approuvé par le Conseil de sécurité des Nations Unies, qui constitue une contribution essentielle au régime de non-prolifération ainsi qu'à la paix, à la stabilité et à la sécurité internationales. Ils ont appelé toutes les parties à mettre pleinement en oeuvre la résolution 2231 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

44. Les deux dirigeants ont réaffirmé la primauté du processus de Genève mené par les Nations Unies en vue d'une résolution globale et pacifique du conflit syrien grâce à un processus politique ouvert à tous et mené par les Syriens, tenant compte des aspirations légitimes du peuple syrien. La protection des civils et l'accès à l'aide humanitaire sont fondamentaux, et il est attendu de toutes les parties au conflit et de ceux qui les soutiennent qu'ils respectent leurs engagements. Les deux dirigeants ont affirmé qu'il ne saurait y avoir aucune solution militaire au conflit et que l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Syrie devaient être protégées. Ils ont également mis l'accent sur l'importance de l'OIAC et souligné que les armes chimiques ne devaient en aucun cas être employées.

45. Les deux dirigeants ont réitéré leur soutien au partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'Inde, qui repose sur des principes et des valeurs communes ainsi que sur leur engagement en faveur d'un ordre international fondé sur le droit. Ils ont estimé d'un commun accord que l'Inde et l'UE devaient approfondir leur coopération sur les questions multilatérales et de sécurité, ainsi que sur les questions relatives à l'économie, aux échanges commerciaux et au changement climatique, et ont accueilli favorablement les résultats du 14e Sommet UE-Inde tenu à New Delhi le 6 octobre 2017. Ils ont exprimé leur soutien aux efforts menés par les deux parties pour relancer rapidement les négociations en vue d'un accord global sur le commerce et les investissements, mutuellement avantageux, entre l'UE et l'Inde.

46. La France et l'Inde ont reconnu l'importance de la connectivité à l'ère de la mondialisation. Ils ont souligné que les initiatives dans ce domaine devaient reposer sur les principes essentiels du droit international, de bonne gouvernance, de primauté du droit, d'ouverture et de transparence, être conformes aux normes sociales et environnementales, aux principes de responsabilité financière et aux pratiques responsables de financement de la dette, et être mises en oeuvre de manière à respecter les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale.

47. La France et l'Inde s'engagent à mettre en oeuvre les décisions du G20 et à agir de concert avec ses autres membres afin de parvenir à une croissance forte, durable, équilibrée et inclusive.

48. Les deux dirigeants ont réaffirmé le rôle essentiel d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles et l'importance de promouvoir un commerce libre, équitable et ouvert en faveur d'une croissance et d'un développement durables. Ils ont réaffirmé leur volonté d'agir de concert avec tous les membres de l'OMC, ce qui réaffirmerait le rôle central d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles et son importance pour des échanges commerciaux ouverts et inclusifs.

49. La France et l'Inde sont désireuses d'oeuvrer ensemble à améliorer l'architecture mondiale de gouvernance économique et financière, à réduire les déséquilibres mondiaux excessifs, à favoriser un développement inclusif et interconnecté et faire face aux défis mondiaux communs tels que le terrorisme, la pauvreté, la faim, la création d'emplois, les changements climatiques, la sécurité énergétique et les inégalités, notamment les inégalités entre les sexes, pour poser les fondements d'un développement durable.

50. La France et l'Inde partagent un même intérêt à coopérer et à collaborer en faveur de la stabilité et de la prospérité de l'Afrique, notamment dans le cadre d'initiatives de développement telles que des programmes de renforcement des capacités et des projets conjoints. S'appuyant sur leur premier dialogue sur l'Afrique, qui a eu lieu en juin 2017 à Paris, les deux dirigeants ont réaffirmé leur volonté de mettre en oeuvre des projets communs sur le terrain. Ils se sont également félicités de la création de la force conjointe G5 Sahel qui témoigne de la volonté des États d'Afrique de prendre en charge leur propre sécurité pour faire face à la menace terroriste ainsi qu'aux graves problèmes que pose la criminalité organisée transnationale dans la région.

51. Les deux dirigeants ont réaffirmé leur soutien à l'Association des États riverains de l'océan Indien (IORA) et aux valeurs qu'elle promeut. Ils s'engagent tous deux à contribuer activement à la réalisation de ses priorités.

52. Dans le but d'élargir le spectre de ces convergences, il a été convenu d'instaurer des dialogues officiels et réguliers entre experts sur l'Asie de l'Est et le Moyen-Orient. Un dialogue annuel en matière de prospective a également été mis en place entre les deux ministères des Affaires étrangères.

53. Le Président Macron a remercié le Premier ministre Modi et le Gouvernement de l'Inde pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé ainsi qu'à sa délégation, et attend avec impatience de pouvoir l'accueillir en France.

